

Lors de sa réunion du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Martine LAEMLIN, a pris les décisions suivantes :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU 28 JUIN ET DU 09 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, approuve par 14 voix pour, sans observation, le procès-verbal de la réunion du 28 juin et celui de la réunion du 09 juillet 2018.

2) RESULTATS DE LA CONSULTATION – RESTRUCTURATION ANCIENNE MAIRIE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 16 février 2017, le Conseil Municipal avait validé l'avant-projet présenté par M. KRUMMENACHER, architecte, pour le bâtiment de l'ancienne mairie et inscrit les crédits nécessaires au budget. Le permis de construire et de démolir a été délivré le 16 mars 2018.

Suite à la consultation lancée le 15 mai 2018, les entreprises ci-dessous ont été retenues :

Lot 1 – Démolition : BATICHOC de Riedisheim pour un montant de	22 000,00 €HT
Lot 2 – Gros œuvre : METZGER de Cernay pour un montant de	81 140,08 €HT
Lot 3 – Ossature bois / charpente bois : GROSS de Mulhouse pour un montant de	21 500,00 €HT
Lot 4 – Couverture / Zinguerie / Etanchéité : DI BIASE de Bartenheim pour un montant de	18 387,84 €HT
Lot 5 – Serrurerie / Bardage métal : DI LORENZO de Thann pour un montant de	31 564,00 €HT
Lot 6 – Electricité / Signalétique / Scénographie : BUECHER de Colmar pour un montant de	121 476,20 €HT.

Le montant total des travaux s'élève à 296 068,52 €HT, **355 282,22 €TTC**.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

3) RESULTATS DE LA CONSULTATION – REHABILITATION 2 LOGEMENTS ET 2 COMMERCES – ESPACE CENTRE VILLAGE

M. HATTENBERGER, adjoint informe l'assemblée que suite à la consultation lancée par M2A Habitat en juin 2018, les entreprises ci-dessous ont été retenues :

Lot 2 – Plâtrerie / Cloisons / Isolation : OPP de Danjoutin (90400)	17 313,25 €HT
--	---------------

Lot 3 – Projection / Soufflage isolant thermique : RAUSCHMAIER de Colmar	4 075,48 €HT
Lot 4 – Menuiserie extérieure PVC / Volets roulants : ACTEA de Sausheim	11 032,53 €HT
Lot 5 – Menuiserie extérieure aluminium / Stores intérieurs : KLEINHENNY de Illzach	35 398,00 €HT
Lot 6 – Garde-corps / Façades / Métallerie : CMS de Sierentz	4 620,00 €HT
Lot 7 – Menuiserie bois intérieure : LINGELSER de Illfurth	10 113,40 €HT
Lot 9 – Peintures intérieures : Peintures réunies de Sausheim	6 715,52 €HT
Lot 10 – Isolation extérieure / Peintures extérieures : Peintures réunies de Sausheim	50 859,90 €HT
Lot 11 – Echafaudage : ECHAPRO de Mulhouse	9 736,66 €HT

Les lots 1 et 8 doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

4) RESULTATS DE LA CONSULTATION – TRANSPORT RPI

Mme le Maire expose à l'assemblée que suite à la consultation lancée pour le transport des enfants dans le cadre du RPI, les transports CHOPIN – HEITZ de Mulhouse ont obtenu le marché pour un montant de 36 336 €TTC pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Pour rappel, M2A prend en charge 66 % du montant pour le transport du matin et du soir.

Le reste est à la charge des 2 communes.

La commune de Bantzenheim prend en charge la moitié du montant du transport à l'heure du déjeuner.

5) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme FLAUSSE, adjointe soumet à l'assemblée la convention de mise à disposition de personnel pour le transport scolaire du RPI afin d'encadrer les enfants transportés pour l'année scolaire 2018/2019.

Il était convenu que la 1^{ère} année, la commune de Chalampé gère le personnel accompagnant dans le bus, et la seconde année, ce serait au tour de la commune de Bantzenheim.

Il s'agit d'une convention tripartite entre les communes de Bantzenheim et de Chalampé et de la SPL enfance et animation.

Le coût estimé à 7 755 € pour l'année scolaire sera pris en charge pour moitié par chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Mme Laemlin à la signer.

6) CONVENTION AURM POUR L'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT CENTRAL – QUARTIER DU RUISSEAU

Mme le Maire soumet à l'assemblée le contrat de quasi-régie entre la commune et l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne pour une mission d'accompagnement pour le démarrage de la procédure d'aménagement de l'îlot central du quartier du Ruisseau.

En effet, pour l'aménagement de cet îlot central, la commune souhaite se diriger vers une procédure de concession d'aménagement à un groupe aménageur associé à une équipe de concepteur.

Le montant du contrat est de 4 320 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

7) ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ RUE DE RUMERSHEIM

Mme LAEMLIN fait part aux conseillers de la proposition de M. CHAPUIS et de Mme PIERQUET-HOLLIGER et famille pour l'acquisition de la parcelle 120 – section 6, d'une surface de 14,81 ares, située rue de Rumersheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus

ACCEPTE le montant de 6 000 €/are soit un montant de 88 860 €

DEDICE la prise en charge des frais de notaire

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître CHAUVIN, notaire à Mulhouse

8) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

M. CLEMENT, adjoint, explique qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget eau-assainissement, afin de régler la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte à l'agence de l'Eau du bassin Rhin-Meuse.

Il propose la modification suivante :

Chapitre 011 – Article 61523	- 8 400 €
Chapitre 014 – Article 706129	+ 8 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE **les modifications budgétaires ci-dessus**

AUTORISE **Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

9) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Mme LAEMLIN soumet à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner relative à la maison d'habitation située rue des Iris – section 5 – parcelle 462/69 de 7 ares 32.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENONCE **à son droit de préemption pour la demande ci-dessus**

AUTORISE **le Maire à signer toute pièce relative à cette déclaration.**

10) PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU CENTRE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM

Les conseillers municipaux ayant été destinataires du projet de plan particulier d'intervention du centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim, il appartient au Conseil Municipal de faire-part de ses observations.

Mme LAEMLIN explique qu'en cas d'évènement à l'extérieur de la centrale, le Préfet, prévenu par l'exploitant coordonne l'ensemble des moyens d'intervention et de protection de la population en mettant en œuvre le plan particulier d'intervention (PPI) et en informe le Maire. Le plan communal de sauvegarde est alors déclenché.

Après avoir consulté le projet, le conseil municipal n'a pas d'observation particulière à émettre.

11) DIVERS

- ☞ Mme LAEMLIN commente l'article de presse paru le matin même relatif aux risques d'explosion à la coopérative agricole de céréales à Ottmarsheim. Elle indique que toutes les dispositions seront prises pour avoir des explications claires de la DREAL et de la Préfecture.
M. TOUPIOL estime que c'est très grave et qu'il faut agir et Mme Cotter propose que le directeur de la CAC assiste à une prochaine réunion du Conseil Municipal comme à Ottmarsheim, le soir même du 20 septembre 2018.

- ☞ Mme FLAUSSE fait un bilan de la rentrée scolaire 2018/2019 :

26 enfants en petite et moyenne sections à l'école maternelle
19 enfants en grande section et CP
13 élèves en classe CE 1 et CE 2
27 élèves en CM 1
21 élèves en CM 2

- ☞ L'arrêté inter-préfectoral du 5 septembre 2018 autorisant VNF à réaliser des dragages d'entretien sur le Rhin de Huningue à Lauterbourg est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

- ☞ Mme LAEMLIN charge M. LÖHSL de faire un bilan de l'opération « une idée de projet pour mon village » afin que des suites puissent être données aux demandes possibles.
M. LÖHSL propose d'organiser une réunion à ce sujet.

- ☞ Mme LAEMLIN charge Mme COTTER, référente de « participation citoyenne » de démarcher les habitants du quartier du ruisseau suite à un nouvel incident intervenu sur la pompe de relevage des eaux usées avec un coût de 1700 €
Il s'agit de la 3^{ème} intervention dans le même quartier, alors que des courriers ont été distribués, traduits en allemand.

- ☞ Les bilans d'activités de la brigade verte pour les mois de juin, juillet et août 2018 sont diffusés à l'assemblée.

- ☞ M. HATTENBERGER informe l'assemblée que les travaux de peinture de la salle du conseil municipal démarrent le 8 octobre 2018. La salle ne pourra pas être utilisée pendant environ 3 semaines.
Les travaux de peinture dans les 2 écoles vont être réalisés semaine 39.
Il est urgent de remplacer les conduites galvanisées de la salle des galets, les problèmes de rouille dans les conduites se répètent.

- ☞ M. HUARD donne lecture du courrier de M. SIMONUTTI, chef d'agence à la direction des routes au Conseil départemental relatif aux problèmes de sécurité sur les routes départementales, sur le ban communal.

DATES à noter :

❖ Les 13 et 14 octobre 2018 : exposition artistique internationale avec environ 40 exposants à la salle des galets

❖ Le 16 octobre 2018 à 20 h : comité communal consultatif des sapeurs-pompiers

❖ Le 22 octobre 2018 à 19 h : réunion publique SOLVAY / B+T Group

❖ Le 8 novembre 2018 à 20 h : prochaine réunion du Conseil Municipal.